Zayd ibn Thâbit Al-Anṣârî (qu'Allah l'agrée), qui était l'un des scribes de la Révélation, a dit : « Durant les évènements qui virent la mort de plusieurs des gens d'Al-Yamâmah, Abû Bakr envoya quelqu'un me chercher alors que 'Umar était auprès de lui (qu'Allah les agrée).

Zayd ibn Thâbit Al-Anṣârî (qu'Allah l'agrée), qui était l'un des scribes de la Révélation, a dit : « Durant les évènements qui virent la mort de plusieurs des gens d'Al-Yamâmah, Abû Bakr envoya quelqu'un me chercher, alors que 'Umar était auprès de lui, il a dit : " 'Umar m'est venu et a dit : 'Le jour d'Al-Yamâmah, plusieurs lecteurs [du Coran] ont péri et je crains que la mort ne fauche largement [les autres] lecteurs du Coran dans d'autres combats et qu'une grande partie du Coran ne se perde. J'estime que tu dois donner l'ordre pour commencer à compiler le Coran !' Abû Bakr a alors dit à 'Umar : 'Comment pourrais-je faire une chose que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) n'a pas fait de son vivant ? - 'Umar répondit : Par Allah ! Ce serait une bonne chose [à faire] !' Il insista auprès de moi jusqu'à ce qu'Allah ouvre ma poitrine [à cette idée] et que je finisse par être convaincu de l'avis de 'Umar. " Zayd ibn Thâbit Al-Anṣârî (qu'Allah l'agrée) a dit : " À cet instant, 'Umar était assis auprès d'Abû Bakr, ne disant aucun mot quand ce dernier me dit : 'Certes, tu es un jeune homme, raisonnable et nous ne t'accusons de rien que ce soit ! C'est toi qui transcrivais la Révélation pour le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) ; rassembles-en les diverses parties et fais-en une compilation !' " - Par Allah ! S'il m'avait demandé de déplacer une montagne cela aurait été moins grave que de m'ordonner de réunir le Coran. Alors, je leur ai dit : " Comment oseriez-vous entreprendre une chose que le Prophète (sur lui la paix et le salut) n'a pas faite ? " Abû Bakr répliqua : " Je le jure par Allah, c'est un bien ! " Je n'ai cessé d'examiner l'affaire jusqu'à ce qu'Allah ouvre ma poitrine [à ce pour quoi] Il l'avait fait pour Abû Bakr et 'Umar. Je me mis alors à rassembler les diverses parties du Coran en me basant sur ce qui avait été mis par écrit sur des morceaux de cuir, des omoplates, des feuilles de palmiers, et en me référant aussi à la mémoire des hommes. C'est ainsi que je trouvai deux versets de la sourate : le Repentir (At-Tawbah) chez Khuzaymah Al-Anṣârî que je n'ai trouvé nulle part ailleurs et chez aucune autre personne. Il s'agit des deux derniers versets : {(Certes, un Messager, pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, plein de sollicitude pour vous, compatissant et miséricordieux envers les croyants. Alors, s'ils se détournent, dis : « Allah me suffit. Il n'y a de divinité [digne d'adoration] que Lui. En Lui je place ma confiance et Il est le Seigneur du Trône immense. »)} [Coran : 9/128 -129]. Les Feuillets sur lesquels on avait rassemblé les diverses parties du Coran restèrent chez Abû Bakr

jusqu'à sa mort. Ensuite, ils furent déposés chez 'Umar et, à la mort de ce dernier, chez Ḥafṣah, la fille de 'Umar. " »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Zayd ibn Thâbit Al-Anṣârî (qu'Allah l'agrée) relate qu'Abû Bakr Aṣ-Ṣiddîq envoya quelqu'un le chercher après le combat des Compagnons (qu'Allah les agrée) contre Musaylamah le menteur. [Ce combat eût lieu] dans la région d'Al-Yamâmah, en l'an 11 de l'Hégire, parce qu'il avait prétendu être un prophète et que plusieurs membres des tribus arabes avaient ainsi apostasié. En effet, lors de cette bataille, un grand nombre de Compagnons perdirent la vie. [Zayd] vint donc auprès d'Abû Bakr et trouva 'Umar ibn Al-Khaṭṭâb (qu'Allah les agrée) à ses côtés. Abû Bakr a alors dit à Zayd : « Certes, 'Umar s'est présenté à moi et vient de me dire : " La bataille fut terrible et plusieurs Compagnons ont péri durant leur combat contre Musaylamah le menteur, et je crains que la mort ne fauche largement les lecteurs du Coran et ceux qui l'ont mémorisé dans d'autres combats contre les mécréants, et qu'ainsi une grande partie du Coran ne se perde. J'estime que tu dois donner l'ordre pour commencer à compiler le Coran ! " Abû Bakr dit alors à 'Umar : " Comment pourrais-je faire une chose que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) n'a pas fait de son vivant ? - 'Umar répondit : Par Allah ! Compiler le Coran serait une bonne chose à faire [plutôt] que de Le laisser disparaître ! -Abû Bakr a dit : 'Umar ne cessa de me parler au sujet de la compilation du Coran jusqu'à ce qu'Allah ouvre ma poitrine [à cette idée] et que je finisse par être convaincu de l'avis de 'Umar. " » Zayd ibn Thâbit Al-Anṣârî (qu'Allah l'agrée) dit : « À cet instant, 'Umar était assis auprès d'Abû Bakr, ne disant aucun mot quand ce dernier m'a dit : " Ô Zayd ! Certes, tu es un jeune homme, raisonnable et nous ne t'accusons ni de mensonge ni d'oubli ! C'est toi qui transcrivais la Révélation pour le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut). Alors, rassembles-en les diverses parties et fais-en une compilation ! " » Effectivement, tout le Coran avait été écrit à l'époque de la Prophétie mais il n'avait pas été assemblé, ni ses sourates ordonnées dans un seul Livre. Zayd répliqua : « Par Allah ! S'il m'avait demandé de déplacer une montagne parmi tant d'autres, cela aurait été moins difficile pour moi son ordre de réunir le Coran ! » Puis, Zayd s'adressa à Abû Bakr et 'Umar en leur disant : « Comment oseriez-vous entreprendre une chose que le Prophète (sur lui la paix et le salut) n'a pas faite ? - Abû Bakr répliqua : Je le jure par Allah, c'est un bien ! - Zayd a dit : Abû Bakr ne cessa pas de me parler au sujet de la compilation du Coran jusqu'à ce qu'Allah ouvre ma poitrine [à l'idée] d'entamer ce travail d'ordre d'intérêt général. » Zayd se mit alors à rassembler les diverses parties du Coran en se basant sur ce qui avait été mis par écrit sur des morceaux de cuir, des omoplates - c'est-à-dire : l'os plat et large constituant la partie postérieure de l'épaule d'un animal qu'on laisse sécher afin de pouvoir écrire dessus -, des queues de palmiers dégarnies de leurs palmes, dont les bords servaient de support d'écriture, et en se référant à la mémoire des hommes qui l'avaient appris en entier durant la vie du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) comme : Ubayy ibn Ka'b et Mu'âdh ibn Jabal. Par conséquent, ce qui se trouvait transcrit sur les morceaux de cuir, les omoplates ou autres n'était qu'une confirmation et une approbation de la mémorisation du Coran par les Compagnons. C'est ainsi que Zayd trouva, par la suite, deux versets de la sourate : le Repentir (At-Tawbah) chez Khuzaymah Al-Anṣârî qu'il n'avait trouvé nulle part ailleurs et chez aucune autre personne. Il s'agissait des deux derniers versets : {(Certes, un Messager, pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, plein de sollicitude pour vous, compatissant et miséricordieux envers les croyants. Alors, s'ils se

détournent, dis : « Allah me suffit. Il n'y a de divinité [digne d'adoration] que Lui. En Lui je place ma confiance et Il est le Seigneur du Trône immense. »)} [Coran : 9/128 -129]. Les Feuillets sur lesquels on avait rassemblé les diverses parties du Coran restèrent chez Abû Bakr jusqu'à sa mort. Ensuite, ils furent déposés chez 'Umar et, à la mort de ce dernier, [ils furent déposés] chez Ḥafṣah, la fille de 'Umar. » Cependant, les chiites négateurs (« Ar-Rawâfiḍ ») se sont opposés à l'œuvre d'Abû Bakr au sujet de la compilation du Coran. Ils ont prétendu qu'il avait accompli une chose que le Prophète (sur lui la paix et le salut) n'avait pas faite. Or, en réalité, il n'y a rien de blâmable dans l'acte d'Abû Bakr (qu'Allah l'agrée) car cela fait partie de la sincérité pour Allah, Son Messager et Son Livre que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a permis à travers sa parole rapportée par Abû Sa'îd dans le recueil authentique de Muslim : « N'écrivez rien de moi hormis le Coran ! » Son objectif était seulement de rassembler ce qui avait été transcrit au préalable ; dès lors, la contestation des chiites négateurs contre Abû Bakr Aṣ-Ṣiddîq ne repose sur rien.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/10574